



## Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

**Alanna Palmer**

**Suggestion d'amélioration**

Je pense que la Commission est bien structurée. J'aimerais cependant qu'elle s'éloigne davantage du gouvernement. J'aimerais aussi que le processus de nomination des membres ne soit pas aussi politisé qu'il pourrait l'être, ou qu'il ne semble pas l'être, et que la Commission fonctionne de façon plus indépendante, comme c'est le cas pour le Bureau de l'ombudsman ou du défenseur des enfants et de la jeunesse. Au lieu de relever directement d'un ministre, la Commission devrait rendre compte à un comité de l'Assemblée législative composé de représentants de tous les partis.